



Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'HORDAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société NCG FRANCE, dont le siège social est situé zone d'activité du moulin blanc 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de traitement et de valorisation d'emballages industriels et usagés située sur la commune d'HORDAIN.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique, en mairie d'HORDAIN (siège de l'enquête) **pendant trente-deux jours consécutifs, soit du mercredi 31 août à 9h00 au samedi 1^{er} octobre 2022 inclus à 12h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le

4 mai 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-ncg-hordain>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : projet-ncg-hordain@mail.proxiterritoires.fr

– exceptionnellement, de façon orale à la commissaire-enquêtrice pendant ses permanences,

– par voie postale en mairie d'HORDAIN, 11 Grand place 59111 HORDAIN, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'HORDAIN au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- HORDAIN, siège de l'enquête :

le mercredi 31 août 2022 de 9h00 à 12h00

le mardi 13 septembre de 14h00 à 17h00

le jeudi 22 septembre de 9h00 à 12h00

le samedi 1^{er} octobre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé :

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12-14 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous uniquement.**

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. AUBIER Frédéric, directeur du site, NCG France par téléphone au 06.30.55.45.19. ou par courriel : f.aubier@ncgfrance.fr

La clôture de l'enquête aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2022 à 12h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie d'HORDAIN, lieu de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.